



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 2 avril 2012

*Municipalité
de St-Norbert*

Sont présents: M. André Dauphin, maire
Mme Louise Lépine, conseillère
Mme Jacynthe Leduc, conseillère
Mme Lise L'Heureux, conseillère
MM Claude Thouin, conseiller
Guy Paradis, conseiller
Jocelyn Denis, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par un moment de réflexion, suggéré par le maire monsieur André Dauphin. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012.
3. Rapport financier du mois de mars 2012.
4. Conciliation bancaire.
5. Correspondance.
6. Période de questions.
7. Immatriculation.
8. Journée de pêche.
9. Dépôt à terme.
10. Ici on recycle niveau 2.
11. Défilé du 175^e de Saint-Thomas.
12. Télévision numérique.
13. Bassin versant de la zone Bayonne : a) carte de membre
b) projet avec l'école
14. Réfection d'un ponceau du ministère des Transports.
15. Nettoyage de fossés au 2398 et 4030 Chemin du Lac.
16. Conteneur de la salle.
17. Parti à la plage.
18. Appui à la Fabrique de Saint-Norbert.
19. Frais de gestion service intermunicipal des loisirs.
20. Politique des Familles et des Aînés.
21. Travaux à la caisse.
22. Politique mise aux normes des installations septiques.
23. Travaux d'asphaltage.
24. Demande des Chevaliers de Colomb de Saint-Norbert.
25. Ajout d'un lampadaire dans le domaine Ouellet.
26. Programmeurs des lumières.
27. Tennis.
28. HLM : a) budget
b) états financiers 2012
29. Rapport de monsieur le conseiller Claude Thouin
- 30.- Retour sur le dernier conseil d'établissement.

31.- Divers.

32.- Clôture et levée de la séance.

2.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2012 est approuvé.

3.- RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE MARS 2012

Le rapport financier est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 123 337,34 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER:

960257	Fédération Québécoise des municipalités (frais de colis)	13.28 \$
960258	Technic alarme (frais de vérification des systèmes d'alarme du bureau, de la caserne et du chalet des loisirs)	554.18 \$
960259	MRC de d'Autray (inspection)	191.16 \$
960260	Épicerie Gami (essence, frais de poste et biens non durables de janvier 2012)	534.87 \$
960261	Rivest et fils (bois, vis, mèche, grattoir, peinture, fluor, câble et plastique)	223.48 \$
960262	Épicerie Gami (essence, frais de poste et biens non durables de février 2012)	636.77 \$
960263	Excavation Normand Majeau inc. (sel facture du 31 janvier 2012)	3 345.77 \$
960264	Notaire Richard Doucet (honoraires professionnels contrat de la caisse)	921.43 \$
960265	MRC de d'Autray (honoraires professionnels ingénierie pour le barrage) SAAQ (immatriculation des trois véhicules municipaux)	896.12 \$ 1 334.45 \$
960266	Xérox (frais de photocopies 26 janvier au 27 février 2012)	441.35 \$
960268	Location mille items (location d'une laveuse à tapis) Automobiles Réjean Laporte et fils (essence et réparation d'une fuite d'huile à l'avant du camion Ford)	33.29 \$ 615.13 \$
960270	Librairie René Martin inc. (livres pour la bibliothèque)	461.85 \$
960271	EBI Environnement (enlèvement des matières résiduelles)	2 438.78 \$
960272	Landry (boîtes de papier)	124.15 \$
960273	Patrick Morin inc. (serrure d'entrée)	21.82 \$
960274	Certilab (honoraires professionnels à l'usine d'épuration) Fonds de l'information sur le territoire (mutation du mois de mars 2012)	60.94 \$ 9.00 \$
960276	Produits Chimiques Sany inc. (produits d'entretien) Bell gaz ltée (propane de la caserne et du garage municipal)	250.08 \$ 2 041.34 \$
960278	Telus (cellulaire de l'employé 2 mois) EBI Environnement (enlèvement des matières recyclables) Groupe Ultima inc. (assurance de la bâtisse du 4 rue Laporte) Technic Alarme (remplacement de deux batteries une au bureau municipal et l'autre à la caserne)	79.65 \$ 475.47 \$ 975.00 \$ 64.38 \$

MRC de d'Autray (facture dépôt permanent pour l'élimination année 2011, inspection de janvier 2011 et facture vidange des fosses septiques)	31 810.11\$
Caisse Populaire Desjardins Dusablé (remboursement De taxes suite à l'achat de la caisse)	232.09 \$
Excavation Normand Majeau inc. (facture de sel du 29 février et du 19 mars 2012)	3 345.78 \$
Ministère du revenu du Québec (remise de mars 2012)	1 853.28 \$
Receveur Général du Canada idem	753.82 \$
Monsieur Jonathan Legault (activité sportive pour son garçon)	50.00 \$
Madame Annie Mondor (activité sportive pour son enfant)	50.00 \$
Monsieur Guy Paradis (frais de déplacement des deux derniers mois 105 kilomètres à 0.46 \$ du kilomètre)	48.30 \$
Monsieur Maxime Arseneault (activité sportive pour son enfant)	50.00 \$
Monsieur Stéphane Brassard (activité culturelle pour ses deux enfants)	100.00 \$
Monsieur Patrick Pilon (dernier versement hockey mineur)	50.00 \$
Monsieur Benoit Blanchette idem	50.00 \$
Monsieur Christian Frappier idem	100.00 \$
Monsieur Sylvain Désy idem	100.00 \$
Canadien National (voie ferrée mois de mars 2012)	257.43 \$
Marché Croisetière (facture du 14 février 2012 biens non durables)	67.50 \$
MRC de d'Autray (quote-part des branches cours d'eau ruisseau Bonaventure facture remboursée par les agriculteurs concernés)	12 981.30\$
Receveur Général du Canada (cotisation)	39.85 \$
L'inspecteur Canin (7 constats d'infraction)	402.41 \$
Visa Desjardins (papeterie et frais de déplacement)	152.65 \$
Wolseley Canada inc. (pièces)	6.97 \$
Monsieur Rodrigue Dénomée (remboursement de taxes payées en trop)	21.07 \$
Monsieur Jocelyn Denis (remboursement des frais de déplacement régie et HLM 109 kilomètres à 0.46 \$ du kilomètre)	50.14 \$
Excavation Normand Majeau inc. (chemins d'hiver versement final)	11 740.16 \$
MRC de D'Autray (quote-part matières résiduelles)	5 196.04 \$

TOTAL DES COMPTES: 86 252.64 \$

TOTAL DES SALAIRES PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE:

Salaires des membres du conseil pour le mois de mars 2012	3 336.78 \$
Salaires de madame Martine Laberge (4 au 29 mars 2012 4 semaines)	3 621.68 \$
Salaires de monsieur François Cordey (4 au 30 mars 2012 4 semaines)	2 480.00 \$

TOTAL DES SALAIRES: 9 438.46 \$

COMPTES BELL CANADA, HYDRO & SSQ

PRÉAUTORISÉS VIA LA CAISSE POPULAIRE :

Hydro-Québec (éclairage de la fontaine)	30.20 \$
Hydro-Québec (éclairage à l'usine d'épuration)	191.14 \$
SSQ versement de décembre 2011	474.24 \$
SSQ versement de février 2012	488.08 \$
SSQ versement de mars 2012	488.08 \$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS À LA CAISSE POPULAIRE: 1 671.74 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES: 97 362.84 \$

4.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} avril 2012 indique au grand-livre général un solde réel de 172 166,38 \$.

5.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil de la dernière correspondance qu'elle a reçue au bureau.

6.- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Michel Lafontaine est dans la salle mais il n'a aucune question.

7.- (12-04-061) IMMATRICULATION

CONSIDÉRANT QUE nous devons immatriculer nos trois véhicules;
CONSIDÉRANT QUE ce compte était payable avant le 31 mars 2012;
CONSIDÉRANT QUE ce compte est attribuable à l'immatriculation de notre tracteur McCormick, de notre camion Ford F150 et de notre tracteur à gazon;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement de cette facture qui s'élève à 1 334,45 \$.

8.- (12-04-062) JOURNÉE DE PÊCHE

Un suivi de la journée de pêche est présenté et la date de cette activité familiale sera samedi le 9 juin 2012.

9.- (12-04-063) DÉPÔT À TERME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra le paiement des taxes 2012 du Mapa en avril et a déjà reçu le 1^{er} versement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 100 000 \$ rachetable en tout temps sera placé à la Caisse Desjardins D' Autray;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera placé à 0,75% ;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1, madame Martine Laberge à effectuer ce placement durant le mois d'avril.

10.- (12-04-064) ICI ON RECYCLE NIVEAU 2

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a participé au programme ici on recycle niveau 1;

CONSIDÉRANT QUE le programme niveau 2 a trois catégories de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà mis en œuvre au minimum 5 mesures qui rejoignent au minimum 3 catégories de matières résiduelles dans la réduction et le réemploi de ces matières;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà mis en œuvre des mesures pour un minimum de 3 catégories de matières résiduelles dans le recyclage et la valorisation de ces matières;

CONSIDÉRANT QU' il ne lui manquerait qu'à réaliser trois activités sur la gestion responsable des matières résiduelles auprès de son personnel ou de sa clientèle;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Louise Lépine et résolu à l'unanimité de s'inscrire au programme "**ici on recycle niveau 2**" et de défrayer le coût de 70,00 \$ relié aux frais d'analyse de notre dossier.

11.- (12-04-065) DÉFILÉ DU 175^e DE SAINT-THOMAS

Nous avons pris connaissance de cette demande et la municipalité ne participera pas au 175^e anniversaire de fondation de la municipalité de Saint-Thomas.

12.- (12-04-066) TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

Nous avons pris connaissance de cette demande provenant de l'Association coopérative d'économie familiale.

13.- (12-04-067) a) BASSIN VERSANT DE LA ZONE BAYONNE : carte de membre

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le formulaire d'adhésion de l'organisme les bassins versants de la zone Bayonne;

CONSIDÉRANT QU' en devenant membre la municipalité participe à la réalisation de la mission de l'organisme de protéger les rivières, les ruisseaux et les bassins versants;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'adhésion sont de 25 \$ par an;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'adhérer à cette organisme pour trois ans.

b) (12-04-068) BASSIN VERSANT DE LA ZONE BAYONNE : projet avec l'école

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de l'école Sainte-Anne avec le Bassin versant de la Bayonne pour effectuer un projet de découverte et prise en charge du ruisseau Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'accord à leur fournir le temps homme pour l'installation d'un ou de deux panneaux de 4 X 8 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la conception et la réalisation seront effectuées par l'école et la zone Bayonne;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournira son logo pour mettre sur cette pancarte;

CONSIDÉRANT QUE l'ébauche finale nous sera soumise pour approbation et les endroits seront également déterminés avec la municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'autoriser l'école Sainte-Anne et le bassin versant de la zone Bayonne à réaliser ce projet.

14.- (12-04-069) RÉFECTION D'UN PONCEAUDU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT QUE la demande provient de la firme d'ingénieurs EXP.;

CONSIDÉRANT QUE cette firme fait la demande au nom du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à détourner la circulation sur le rang Sud pour permettre au ministère des Transports de changer le ponceau;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux devraient être réalisés entre juillet et novembre de l'année 2012;

CONSIDÉRANT QU' un détour sur la route 345 causerait un détour de 32 km et un temps d'environ 33 minutes aux automobilistes,

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports procédera aux réparations dans le rang Sud si celui-ci était endommagé pendant les travaux;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'autoriser le ministère des Transports à détourner la circulation du rang Nord dans le rang Sud pour le remplacement du ponceau au numéro civique du 1799 rue Principale (rte 347).

MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE LÉPINE SE RETIRE DES DISCUSSIONS PUISQUE LE PROPRIÉTAIRE DU 4030 CHEMIN DU LAC EST

SON FRÈRE

15.- (12-04-070) NETTOYAGE DE FOSSÉ AU 2398 ET 4030 CHEMIN DU LAC

CONSIDÉRANT QUE ces fossés doivent être nettoyés et creusés;
CONSIDÉRANT QUE les terrains de ces contribuables sont inondés;
CONSIDÉRANT QUE cet état de chose se doit d'être réglé afin d'éviter cette situation;
CONSIDÉRANT QUE cette situation peut engendrer d'autre problème d'égouttement;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Transports le creusage et le nettoyage du fossé au 2398 et 4030 chemin du Lac (rte 347) à l'été 2012.

16.- (12-04-071) CONTENEUR DE LA SALLE

CONSIDÉRANT QUE le conteneur de la salle ne fait pas partie du nouveau contrat relatif à la gestion des matières résiduelles;
CONSIDÉRANT QUE ce conteneur ne sert pratiquement pas;
CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme EBI Environnement pour le vider est la suivante :

- Pour 52 collectes (1 fois semaine) : 1 080,00 \$/année
- Pour 39 collectes (1 fois semaine été-1 fois 2 semaines/hiver) : 810,00 \$/année

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité de ne pas se prévaloir de cette offre de service pour le moment. La municipalité le fera plutôt vidanger au besoin.

17.- (12-04-072) PARTI À LA PLAGE

CONSIDÉRANT QUE l'événement "*parti à la plage édition 2012*" aura lieu à l'été 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE cette fête organisée depuis les trois dernières années connaît un grand succès;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a des retombées sur toute la région;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de leur fournir un montant de 250,00 \$ comme l'an passé afin de les aider pour la réalisation de cet événement sur le site de la plage de la ville de Saint-Gabriel-de-Brandon.

18.- (12-04-073) APPUI À LA FABRIQUE DE SAINT-NORBERT

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation du toit, du clocher, des portes et des fenêtres de l'église débiteront bientôt;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique prépare actuellement les documents nécessaires de la phase 11 pour les travaux de maçonnerie de l'église ;

CONSIDÉRANT QUE selon les directives la Fabrique doit détenir 30% des argents pour l'obtention de la subvention;

CONSIDÉRANT QUE le remboursement de TPS et TVQ à 50% totalise déjà un montant de 45 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' un autre montant de 20 000 \$ en ajoutant les tournois de golf de 2012 et 2013, le party d'huîtres et la vente des bancs de l'église est prévu;

CONSIDÉRANT QUE la table régionale via l'Évêché de Joliette et le patrimoine religieux du Québec doivent avoir des garanties que cette somme est disponible;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions entreprises avec la fabrique le conseil est intéressé à ce porter acquéreur de la bâtisse si toutes les rénovations y ont été effectuées;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Norbert se portera garante de la somme d'argent que la Fabrique doit recevoir afin qu'il puisse obtenir la subvention de la phase 11 conditionnellement à ce que notre service juridique nous avise que nous pouvons nous porter garants de cette somme et à cette seule condition seulement.

(12-04-073-1) APPUI À LA FABRIQUE DE SAINT-NORBERT

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique est à rénover son église;

CONSIDÉRANT QU' il est possible d'acquérir l'église;

CONSIDÉRANT QUE cette église est quotée B et est un patrimoine pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie la Fabrique de la paroisse de Saint-Norbert dans leur demande de subvention pour la phase 11 des travaux de restauration, et qu'elle est intéressée à se porter acquéreur de la bâtisse après négociation avec les responsables à condition qu'elle soit réparée.

19.- (12-04-074) FRAIS DE GESTION SERVICE INTERMUNICIPAL DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le bureau de la directrice intermunicipale des loisirs est situé dans les locaux de la municipalité de Sainte-Élisabeth et que c'est eux qui défrayaient les frais de gestion de ce service avec leur équipement;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier à cette situation une photocopieuse a été achetée à notre directrice de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE les frais de cet achat seront défrayés avec la municipalité de Saint-Cuthbert pour moitié;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de ce nouveau photocopieur est aux frais du service intermunicipal des loisirs;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Louise Lépine, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité de défrayer le coût de la moitié de cette facture qui s'élève à 69,70 \$.

20.- (12-04-075) POLITIQUE DES FAMILLES ET DES AINÉS

Un suivi de ce dossier est effectué par la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1 madame Martine Laberge.

21.- (12-04-076) TRAVAUX À LA CAISSE

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour effectuer les planchers à la bâtisse du 4 rue Laporte;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de ces rénovations sont de 8 724,63 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement en prélat pour une voute et la cuisine est de 1 724,63 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût de remplacement de la céramique partout ailleurs est de 7 000 \$;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de mandater "Couvre Planchers Joliette inc." au coût de 8 724,63 \$ à effectuer l'installation de la céramique et du prélat dans la bâtisse du 4 rue Laporte.

Monsieur le conseiller Guy Paradis est mandaté à demander des prix pour effectuer les travaux des murs et du plâtre.... pour le futur immeuble municipal.

22.- (12-04-077) POLITIQUE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de d'Autray a recensé dans les années 2008 à 2010 toutes les fosses septiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cet inventaire a été remis aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'entreprendre des travaux de mise aux normes des installations septiques qui ne sont pas conformes ou absentes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'adopter une politique de mise aux normes des fosses septiques soumises qui s'échelonnent sur les 5 prochaines années soit de l'année 2012 à 2016.

23.- (12-04-078) TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma grade 1 Martine Laberge communiquera avec monsieur Stéphane Allard du service d'ingénierie de la MRC de d'Autray pour que ce dernier prépare le devis des travaux d'asphaltage de la rue des Loisirs, de Bonaventure et du rang Sud pour aller en soumissions de ces travaux en mai.

MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN DENIS SE RETIRE DES DISCUSSIONS PUISQUE C'EST SON PÈRE

24.- (12-04-079) DEMANDE DES CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT NORBERT

CONSIDÉRANT QU' une fête est organisée pour l'ancien président des Chevaliers de Colomb monsieur Gérard Denis;

CONSIDÉRANT QUE cette fête aura lieu le 15 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis a été conseiller de la municipalité dans les années 1979 à 1983;

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb demande à la municipalité de défrayer les fleurs pour cette occasion;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande des Chevaliers de Colomb de Saint-Norbert et de défrayer un montant de 140,00 \$ pour l'achat des fleurs pour la fête organisée en l'honneur de Monsieur Gérard Denis le 15 avril prochain.

25.- (12-04-080) AJOUT D'UN LAMPADAIRE DANS LE DOMAINE OUELLET

Cette question est reportée à une séance ultérieure compte tenu que nous devons discuter de l'installation de ces lampadaires avec notre électricien monsieur Michel Martel.

26.- (12-04-081) PROGRAMMEURS DES LUMIÈRES

Suite à différentes plaintes pour les lumières au terrain des loisirs qui sont allumées tard le soir, la directrice générale/secrétaire-trésorière gma grade 1 madame Martine Laberge avise les membres du conseil que les programmeurs ont été mis aujourd'hui même pour s'éteindre à 22 heures de bien vouloir en faire la vérification durant le mois et de l'aviser si ça ne fonctionne pas.

27.- (12-04-082) TENNIS

Les réparations au terrain de tennis seront effectuées durant l'été 2012.

28.- (12-04-083) a) ÉTATS FINANCIERS 2011

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le rapport financier 2011 du l'OMH de la Bonne Aventure;

CONSIDÉRANT QUE ce document concerne l'exercice financier 2011;

CONSIDÉRANT QUE ce document a été préparé et vérifié par le comptable monsieur Yvan Gaudet;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers de l'OMH de la Bonne Aventure pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

(12-04-084) HLM : b) budget 2012

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu du l'OMH de la Bonne Aventure le montant du budget 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce montant sert aux dépenses d'opérations courantes;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu au budget 2012;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de remettre au HLM de la Bonne Aventure un montant de 6 516 \$ représentant leur budget 2012.

29.- (12-04-085) RAPPORT DE MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE THOUIN

Monsieur le conseiller Claude Thouin avise les membres du conseil que le balai du tracteur à gazon a été réparé et renforcé chez "**Soudure Hunistech**" car il était brisé mais nous n'avons pas encore reçu la facture.

Monsieur le conseiller Claude Thouin désire également remercier monsieur Michel Lafontaine qui a effectué un fossé dans le rang Sainte-Anne qui permet d'éliminer l'eau de la route plus facilement.

30.- (12-04-086) RÉUNION DU COMITÉ DE L'ÉCOLE

Madame la conseillère Lise L'Heureux avise les membres du conseil que le nouveau module a été acheté au parc-école et qu'en attendant son installation au printemps, il sera remis dans l'ancien garage municipal.

31.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de lever la séance à 22 h 15.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma grade 1,

André Dauphin, maire